

221C1410
FR0000066680-FS0478

15 juin 2021

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIDELIO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 juin 2021, le concert composé des sociétés Talis¹, Comir², Theia Holding³, Theia Management 1³, Theia Management 2³ et Crozaloc⁴ a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 14 mai 2021, le seuil de 90% des droits de vote de la société VIDELIO et détenir, à cette date et à ce jour, 22 234 095 actions VIDELIO représentant 39 228 553 droits de vote, soit 85,18% du capital et 90,81% des droits de vote de cette société⁵, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Crozaloc ⁴	16 994 358	65,11	33 988 716	78,68
Theia Holding ³	5 239 637	20,07	5 239 637	12,13
Talis ¹	0	-	0	-
Comir ²	100	ns	200	ns
Theia Management 1 ³	0	-	0	-
Theia Management 2 ³	0	-	0	-
Total concert	22 234 095	85,18	39 228 553	90,81

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double au profit de la société Crozaloc.

¹ Société anonyme (sise 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris).

² Société par actions simplifiée (sise 1 rue de la Faisanderie, 75116 Paris) détenue à 100% par la société de droit belge Cofir, elle-même détenue à 100% par la société Senlisienne de portefeuille (détenue par les familles Baur, Bernard et Haas).

³ Société par actions simplifiée (sise 24 rue de Prony, 75017 Paris) contrôlée par Hivest I FPCI, fonds d'investissement géré par la société de gestion Hivest Capital Partners.

⁴ Société par actions simplifiée (sise 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris). Crozaloc est contrôlée par le concert composé des sociétés Talis (66,82% du capital et des droits de vote), Comir (9,48% du capital et des droits de vote) et Theia Holding (18,37% du capital et des droits de vote).

⁵ Sur la base d'un capital composé de 26 102 383 actions représentant 43 200 558 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.